

Les intercommunalités

Elles s'appuient sur des études diverses, même si une méthodologie spécifique aux périmètres n'est pas encore définie (encore une fois, on est dans le prolongement d'une politique existante) : études agricoles sur des territoires bien ciblés (étude « Terrasses » avec l'ONF sur l'intercommunalité du Garlaban Huveaune Sainte Beume, bassin de la vallée du TER sur la Communauté d'agglomération de Lorient), étude pour l'élaboration du Schéma Général des Espaces Naturels et du Schéma de Secteur sur la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ou études de planification dans le cadre de l'élaboration de SCOT et PLU. Parfois elles font référence à leurs Chartes politiques (Cap Lorient).



Les Safer

Parmi les Safer ayant répondu à l'enquête, seules les Safer Maine-Océan et Languedoc-Roussillon, et dans une moindre mesure les Safer Centre et Basse-Normandie, ont monté des partenariats de réflexion poussés avec les Conseils généraux ou les Chambres d'agriculture. Cependant, dans ces mêmes régions, l'avancée des réflexions semble principalement dépendre de l'implication des Départements. Ainsi, des sites précis ont déjà été identifiés dans l'Hérault et en Loire Atlantique, à travers des études menées en maîtrise d'œuvre externe, alors que les premiers échanges se mettent en place dans l'Indre et le Gard.



Plusieurs intercommunalités ont affiné leurs démarches :

- La Communauté urbaine de Lyon en participant à la réflexion lancée par le Conseil général, en s'appuyant sur son expérience aboutie des « projets nature » et sur une convention sur une intervention SAFER avec la Chambre d'agriculture
- C'est également le cas, mais à un degré moindre, de Rennes Métropole qui s'appuie sur un groupe de travail agriculture accompagné par le Conseil de développement dans le cadre de l'élaboration du SCOT.
- Garlaban Huveaune Sainte Beume a déjà identifié précisément un périmètre.

Toutes les intercommunalités sont plus ou moins en relation avec leur Conseil général sur ce thème même si cette collaboration n'est pas toujours précisée dans les réponses. Trois intercommunalités ont déjà passé des conventions avec la Safer.

Edito

Terres en Villes et la Fédération Nationale des SAFER souhaitent favoriser la mise en place des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, une nouvelle compétence du Département. Pour cela, ces deux réseaux se sont associés autour d'un projet d'expérimentation nationale qui bénéficie du soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Assemblée des Départements de France. Celle-ci souhaite, conjuguée avec nous, ses efforts en la matière.

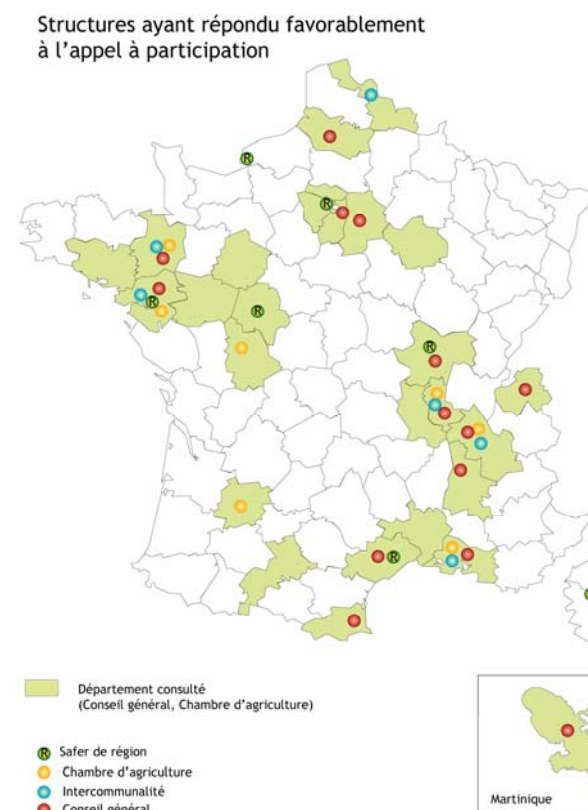
C'est en effet en recherchant la meilleure coordination possible entre Départements, Communes, Intercommunalités, Chambres d'agriculture et autres acteurs que l'on travaillera utilement à la mise en œuvre de périmètres d'intervention sur le terrain.

Pour cela, il s'agira d'échanger régulièrement, de se doter des outils nécessaires, d'expérimenter en commun et d'évaluer les initiatives.

Pour initier cette expérimentation, Terres en Villes et la FN Safer ont adressé aux acteurs locaux un appel à participation, accompagné d'un questionnaire dit « état 0 ». Merci à celles et ceux qui ont bien voulu y répondre et qui souhaitent cheminer un moment avec nous.

Bernard Poirier et Gérard Seigle-Vatte, Coprésidents de TEV, André Thévenot, Président de la FN SAFER.

Participation au questionnaire « Etat 0 »



Ils souhaitent participer à l'expérimentation : un bon équilibre

> **11 Conseils généraux** officiellement : Drôme, Hérault, Martinique, Morbihan, Pyrénées Orientales, Rhône, Saône et Loire, Haute Savoie, Seine et Marne, Somme, Val de Marne, 6 autres devraient les rejoindre rapidement (attente de réponse officielle)

> **7 Intercommunalités** : Communautés urbaines de Lille, Lyon, Nantes, les Communautés d'agglomération de Rennes, du Garlaban Huveaune Sainte Beume, de Lorient et du Pays Voironnais

> **6 Chambres d'agriculture** : Loire Atlantique, Lot et Garonne, Morbihan, Rhône, Vienne, Bouches du Rhône

> **7 Safer** : Basse Normandie, Maine-Océan, Languedoc Roussillon, Corse, Centre, Bourgogne, et Ile de France

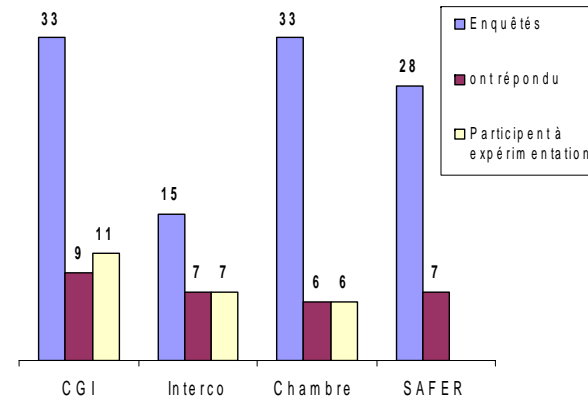
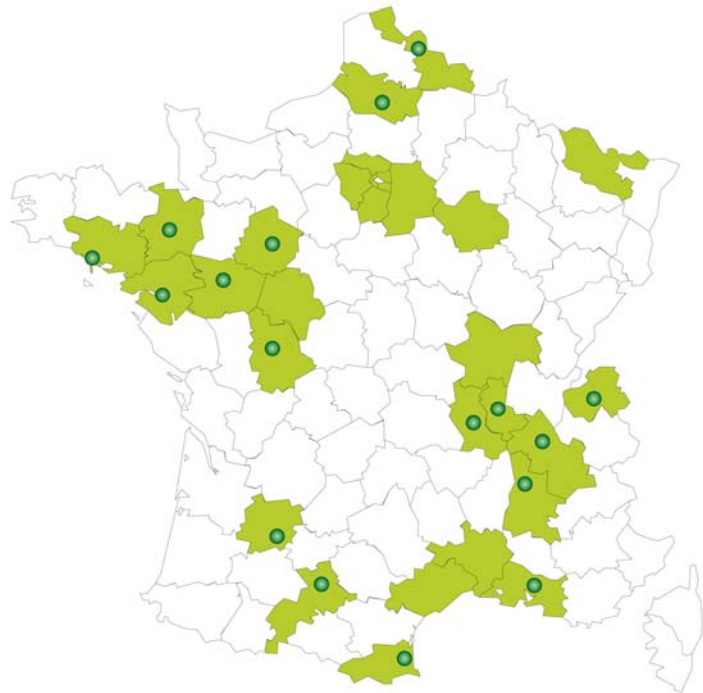
En anticipant quelques réponses en attente, dans six cas, le Conseil général, la Chambre d'agriculture, l'intercommunalité et la Safer d'un même département souhaitent être ensemble partenaires de l'opération.

Une procédure connue mais...

Vous avez dit périmètre...

Quatre chambres d'agriculture sur 6 et la moitié des intercommunalités déclarent bien connaître la procédure. Mais, seul un tiers des Conseils généraux juge « plutôt bon » son niveau de connaissance. On peut comprendre que les attentes des Départements sont plus importantes et le niveau d'exigence plus élevé au regard du rôle qui leur est confié dans ce nouveau dispositif.

Structures sollicitées (questionnaire et appel à participation)



Ils ont été sollicités :

- > Périmètre Terres en Villes : les 15 Conseils généraux, les 15 intercommunalités d'agglomération, les 15 Chambres départementales d'agriculture.
- > Hors périmètre Terres en Villes : les Conseils généraux et les Chambres départementales d'agriculture de l'Île de France, de la Martinique et des Départements ayant déjà fait part de leur intérêt auprès de l'Assemblée des Départements de France et de Terres en Villes.
- > Toutes les Safer de région.

Au total, ce sont donc **109 questionnaires** qui ont été envoyés à : 33 Conseils généraux, 33 Chambres d'agriculture, 15 intercommunalités et les 28 SAFER régionales.

Ils ont retourné leur questionnaire :

- > Conseils généraux : 9 soit 27 %
- > Intercommunalités de Terres en Villes : 7 soit 40%
- > Chambres d'agriculture : 6 soit 18%
- > SAFER : 7 (25 %)

Des périmètres pour quoi faire ?

Les Départements et les Intercommunalités attendent généralement du dispositif une confortation de leurs actions en matière de politique foncière, agricole ou en faveur des espaces naturels. Ce sont logiquement les Intercommunalités de Terres en Villes qui ont le plus précisé leurs attentes, le périmètre étant un nouvel outil d'une politique déjà mise en œuvre. Pour elles, il s'agit dans un premier temps de pérenniser les espaces agricoles en maintenant leur usage. Les périmètres permettraient de « compléter le dispositif de maîtrise des sols dans le cadre de la stratégie foncière de l'agglomération », de « préciser la politique, les actions, les projets à mener sur ces zones » ou encore de « matérialiser l'objectif intercommunal de maintien de l'agriculture périurbaine ». Une des structures interrogées précise que c'est « un dispositif majeur », un outil d'application du SCOT en vue d'une protection foncière des espaces agro-naturels ». Cependant, une intercommunalité s'interroge sur le « plus » apporté par rapport à la Zone Agricole Protégée.



Les Chambres d'agriculture revendiquent la protection à long terme des espaces agricoles sans oublier d'affirmer leur volonté du maintien de leur usage agricole comme certaines d'entre elles le rappellent. Elles n'évoquent pas les autres enjeux de l'espace périurbain.

Protection mais également valorisation, gestion et maîtrise sont les mots récurrents de leurs réponses. Une Chambre traduit une inquiétude latente souvent exprimée : elle préconise l'utilisation des périmètres sur l'ensemble des zones agricoles et non pas seulement pour les « extrêmes » à savoir « les zones agricoles très productives ou au contraire les espaces en déprise ».

Comment mettre en place les périmètres ?

Qu'est-ce qu'un espace agricole et naturel périurbain ?

Les réponses au questionnaire n'apportent aucune réponse précise. Les organismes enquêtés paraissent majoritairement « désemparés », en particulier les Départements devant cette question préalable jugée pourtant essentielle. La majorité des organismes enquêtés demande donc une aide à la définition.

Localement, qui est responsable ? de quoi ?

Dans les Conseils généraux (qui ne les ont pas tous nommés) : les vice-présidents à l'agriculture (2), à l'environnement et/ou aux espaces verts (1) ; au développement rural (2) voire à la politique foncière (1).

Dans les Intercommunalités cette problématique relève également des vice-présidents à l'agriculture, à l'aménagement, ou à l'environnement et au développement durable

Des démarches encore tâtonnantes, des collaborations plus ou moins formelles, des méthodes spécifiques encore rares

Du côté des Conseils Généraux la réflexion est engagée :

- > Dans l'Hérault : le Conseil général vient de s'engager dans la réalisation d'une étude préalable avec maîtrise d'œuvre externe. Cette étude sera suivie par un comité de pilotage composé d'élus et d'un groupe de travail (ENSAM, SAFER, DDAF, Chambre d'agriculture, Services environnement et aménagement du territoire du Conseil Général). Une ligne budgétaire a été spécialement ouverte en 2006.
- > En Loire Atlantique : le Conseil Général a délibéré en juillet 2006 pour activer ses nouvelles compétences. Des périmètres potentiels prioritaires ont été définis suite à une étude réalisée par l'AURAN (Agence d'urbanisme), la Chambre d'agriculture et la Safer en juillet 2006.
- > En Haute Savoie : la réflexion est engagée par le biais de la démarche partenariale PLAN (outil de planification et de coordination des actions pour gérer l'espace rural) sur la base d'un diagnostic préalable afin d'identifier les espaces selon leur enjeux et définir les programmes d'actions. (Maîtrise d'ouvrage communes et intercommunalités). A noter que cette démarche intéressante propose des indicateurs.
- > Dans le Rhône : le Conseil Général a également créé un groupe de travail et a lancé l'élaboration d'un diagnostic en partenariat avec la Communauté urbaine de Lyon, la Safer, le Sepal (Syndicat mixte du SCOT), la DDAF, La DRAF et l'ADASEA

D'autres départements (Martinique, Saône et Loire...) intègrent cette réflexion dans le cadre plus large d'une politique foncière globale en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Safer.



Les Chambres d'agriculture

Trois Chambres ont entamé une collaboration avec leur Conseil général soit sous forme informelle « pour décrypter les textes », soit de manière plus aboutie sur l'Ouest Lyonnais où la Chambre a collaboré au travail multipartenarial lancé par le département.

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône évoque le projet de Directive Territoriale d'Aménagement avec la DDAF comme base de réflexion éventuelle et la possibilité d'un financement régional pour l'élaboration d'un diagnostic. La préservation des espaces agricoles périurbains semble souvent être évoquée avec les Intercommunalités voire syndicats mixtes des SCOT.

La Chambre d'Agriculture de Loire atlantique collabore avec l'Agence d'urbanisme de la Région Nantaise (AURAN), et la Safer dans le cadre d'études préalables au SCOT et aux schémas de secteur.

Quelle intervention foncière ?

Ce point du dispositif est certainement celui qui soulève le plus d'interrogations, notamment de la part des Départements sur l'articulation avec l'outil Espace Naturel Sensible et bien évidemment des Safer (modalités d'intervention, la gestion du foncier acquis, les règles de rétrocession du foncier, les modalités de transfert des déclarations d'intentions d'aliéner aux Conseils généraux etc.)

Quel programme d'action ?

Il est, aujourd'hui, trop tôt pour avoir une idée bien claire

La majorité des acteurs s'interroge encore à ce sujet. Ils demandent des informations et des outils d'aide à la décision pour les aider dans leur élaboration. Toutefois, la démarche PLAN du département de la Haute Savoie laisse présager des actions possibles.

Les Intercommunalités (Aubagne sur le vallon des Gavots, CAP Lorient sur la vallée du Ter, Rennes Métropole, le Pays Voironnais, le Grand Lyon ...) connaissent les orientations qu'ils veulent traduire dans un programme (périmètre ou non) et même souvent les actions prioritaires à conduire dans les secteurs visés.

De leur côté, les Chambres d'agriculture semblent essentiellement préoccupées par le maintien de l'espace agricole.



A quand les premiers périmètres ?

Aucun périmètre n'est aujourd'hui officiellement délimité mais des territoires sont pressentis dans plusieurs départements : sur la Communauté d'agglomération de CAEN la mer, d'Aubagne, de Lorient, dans l'Ouest Lyonnais, en Saône et Loire (dans un contexte viticole spécifique), dans l'Hérault (qui évoque l'hypothèse d'un périmètre sur quatre communautés d'agglomération), un territoire « prototype » sur le nord de la communauté urbaine de Nantes ainsi qu'une zone-test en Haute Savoie pour expérimenter la démarche PLAN.

Il faut noter que le Conseil général de la Martinique, du fait des aspects contraignants liés à son insularité évoque le recours à la Zone Agricole Protégée (ZAP) par certaines communes de l'île.



Quelle articulation des périmètres d'intervention avec la planification urbaine et l'aménagement foncier ?

Dans le cadre de l'élaboration de PLU ou de procédures SCOT, les intercommunalités ont souvent évoqué la possibilité de création des périmètres avec leurs communes. Il en est de même pour les Chambres d'agriculture.

Quel financement et avec qui ?

Si des lignes budgétaires sont parfois ouvertes pour financer des diagnostics préalables (Hérault), aucun financement spécifique n'est aujourd'hui envisagé sur les territoires interrogés pour financer les programmes. Quelques rares réponses évoquent plutôt une mobilisation des outils existants. Ainsi, le Conseil général de Haute Savoie mentionne le ciblage de lignes budgétaires existantes sur ces zones (par le biais du Plan Départemental d'Équipement Rural). L'utilisation de la TDENS (Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles) est également citée (Safer de Basse Normandie).

Quelle intervention foncière ?

Ce point du dispositif est certainement celui qui soulève le plus d'interrogations, notamment de la part des Départements sur l'articulation avec l'outil Espace Naturel Sensible et bien évidemment des Safer (modalités d'intervention, la gestion du foncier acquis, les règles de rétrocession du foncier, les modalités de transfert des déclarations d'intentions d'aliéner aux Conseils généraux etc.)

Les attentes vis-à-vis de l'expérimentation : vers l'élaboration d'un mode d'emploi complet

A l'exception des Safer, dont la demande est plus ciblée sur l'aspect foncier, les attentes exprimées par les acteurs, quelques soient leurs origines, vont toutes dans le même sens :

- > échanges sur les méthodes et les expériences vécues,
- > élaboration d'indicateurs, définition d'un périmètre,
- > apports d'approfondissements juridiques,
- > mise en place des partenariats,
- > les programmes d'actions envisageables,
- > l'articulation du dispositif avec la planification urbaine (dont les SCOT),
- > le rôle de la Safer, l'aménagement foncier et les autres politiques locales, les modèles de conventionnement
- > les financements,
- > enfin, la communication envers les élus et les partenaires locaux et les méthodes d'évaluation ne sont citées qu'une fois chacune

Tout ceci dans le but « d'éviter les erreurs » en « maîtrisant bien la procédure », de « juger les limites » grâce au montage d'un « réseau de compétence ».



Terres en Villes
Maison des agriculteurs
40, avenue Marcellin Berthelot - BP 2608
38036 GRENOBLE Cedex 2
04 76 20 68 31
serge.bonnefoy@terresenvilles.org



FN SAFER
91, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS
01 44 69 86 00
sophie.elie@safer-fr.com